



Droit de vote

Aux élections locales

pour tous les résidents étrangers dès 2014

pour une République ouverte et fraternelle

Le suffrage universel a été une longue conquête dans l'histoire de la République.

Si, en 1793, lors de la Révolution, la première République en adopta le principe, il fut réellement mis en œuvre par la IIe République, après la Révolution de 1848. Mais le suffrage resta limité aux hommes jusqu'en 1944, lorsque fut enfin instauré, à la Libération, le droit de vote pour les femmes. Trente ans plus tard, en 1974, l'âge du droit de vote fut abaissé de 21 à 18 ans.

En 1998, les étranger(e)s citoyen(ne)s des pays de l'Union européenne résidant en France ont été admis(es) au vote et à l'éligibilité pour les élections municipales et au Parlement européen.

En mai 2000, l'Assemblée nationale vote une proposition de loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les étranger(e)s extracommunautaires, qui résident légalement sur le territoire depuis cinq ans au moins. Le Sénat, à son tour, le 8 décembre 2011, adopte cette même proposition. Il reste à mettre en œuvre la révision constitutionnelle nécessaire.

De nombreux(ses) responsables politiques de gauche, et aussi du centre et de droite, se sont exprimé(e)s en faveur de ce droit.

En 2012, lors des élections présidentielles et législatives, la nouvelle majorité a inscrit cette réforme dans son programme. Conformément à ses engagements dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre, en juillet puis en septembre, a promis qu'il y aurait un projet de loi en 2013.

Près de deux millions et demi d'étranger(e)s extracommunautaires vivent et travaillent dans des communes où elles/ils participent à la vie locale et paient des impôts. Nombre d'entre elles/eux sont responsables d'associations, délégué(e)s de parents d'élèves, délégué(e)s syndicaux(cales)...

La vie locale est un lieu essentiel de la vie démocratique et il n'existe aucune raison pour que toutes celles et tous ceux qui résident sur ces territoires n'y participent pas de façon égale. Il est temps de franchir une nouvelle étape pour l'élargissement du suffrage universel, la démocratie, la cohésion sociale et pour l'égalité des droits.

Les promesses électorales faites depuis plus de trente ans, approuvées par les électeurs(trices) à au moins quatre reprises, depuis 1981, doivent maintenant être tenues.

SIGNEZ LA PETITION

DROIT DE VOTE POUR TOUS LES RESIDENTS ETRANGERS

Nous appelons à la mobilisation citoyenne pour que cette réforme, essentielle pour une République ouverte et fraternelle, soit mise en œuvre dès les élections municipales de 2014.

Sur internet

www.droitdevote2014.org

Par courrier à

**Ligue des droits de l'Homme Paris 12e
Boite 33 Maison des associations
181 Av Daumesnil 75012 Paris**

**Auprès des militants du collectif local,
sur les marchés dans la rue....**

*Le collectif Paris 12e Droit de vote 2014 réunit des associations, partis politiques, citoyens du 12e
Contact : paris12@ldh-france.org*

Monsieur le Président de la République,

Nous vous demandons d'engager le processus de révision constitutionnelle permettant d'instaurer le droit de vote et d'éligibilité pour nos concitoyen(ne)s résident(e)s étranger(ers) aux élections locales, dès les municipales de 2014.

Cet impératif d'égalité et de démocratie est urgent !

Je signe la pétition*

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Adresse mail	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>		

www.droitdevote2014.org

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à pouvoir vous informer de nos actions dans le cadre de la campagne pour le droit de vote des étrangers. Les destinataires des données sont : collectif « Droit de vote 2014 ». Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à contact@droitdevote2014.org. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**Signature sur internet : www.droitdevote2014.org
ou Par courrier à :**

Ligue des droits de l'Homme Paris 12e, Boite 33 Maison des associations 181 Av Daumesnil 75012 Paris

A l'appel de Associations : Ligue des droits de l'Homme (LDH), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap), SOS Racisme, Collectif « Votation citoyenne », Réseau éducation sans frontières (RESF), Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (Acort), Association des Marocains de France (AMF), Association des travailleurs maghrébins de France (ATMF), Association pour une citoyenneté européenne de résidence (Acer), Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR), Mouvement citoyen des Tunisiens en France (MCTF), Union des Tunisiens pour l'action citoyenne (Utac), Réseau Euromed France, Conseil français de la citoyenneté de résidence (Cofracir), Collectif pour l'avenir des foyers (Copaf), Ligue de l'enseignement (LE), Solidarité laïque, France terre d'asile (FTDA), La Cimade, Aseca – Lettre de la citoyenneté, Collectif national pour les droits des femmes (CNDF), Mouvement de la paix, Attac France, Cedetim, Fondation Copernic, Gisti, Banlieues actives, Les Indivisibles, Association nationale des élus communistes et républicains (Anecr), Fédération des élu(e)s verts et écologistes (Feve), Agir contre le racisme (ACR) – Nice, Association biterroise contre le racisme, Association de soutien aux étrangers du Val-de-Marne (Assouevam), Association Horizome, Association Nedjma, Association Partage – Bezons, Atams, Collectif « Avà Basta », Collectif « Culture Création Citoyenneté », Collectif « Diversi-T37 », Emmaüs Pointe-Rouge, Ensemble nous sommes le 10e, Gauche citoyenne 94, Go citoyenneté – Grenoble, Groupe non-violent Louis Lecoin, Ipam, Les diffuseurs humanistes, Mémorial 98, Mouvement Utopia, Pays-de-Loire-Gaza-Jérusalem, Printemps ligueur, RESFIM – Mayotte, Ras l'front – Grenoble, Ras l'front du voironnais, Ruptures, Sortir du colonialisme, Tends la main, TET-LLÄ, Turbulences Marne-la-Vallée, Union juive française pour la paix (UJFP), Vérité et justice pour l'Algérie, Victimologie sans frontière, Visa.

Syndicats : Confédération française démocratique du travail (CFDT), Confédération générale du travail (CGT), Fédération syndicale unitaire (FSU), Union syndicale Solidaires, Syndicat des enseignants (SE-Unsa), Syndicat de la magistrature (SM), Union nationale des étudiants de France (Unef), Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL), Union nationale lycéenne (UNL), Snasub-FSU, Snep-FSU, Snes-FSU, SNPES-PJJ/FSU, Snuclias-FSU, CFDT Mutualité Île-de-France, CFDT Taxis parisiens, Union départementale CFDT du Rhône, CGT-Educ'Action, CGT-Radio France, Syndicat national des journalistes CGT, UL CGT – Feurs.

Partis politiques : Europe écologie les Verts (EELV), Front de gauche (Convergences et alternative (CetA), Fédération pour une alternative sociale et écologique (Fase), Gauche anticapitaliste (GA), Gauche unitaire (GU), Les Alternatifs, Parti communiste des ouvriers de France (PCOF), Parti communistefrançais (PCF), Parti de gauche (PG), République et socialisme (RetS), Parti radical de gauche (PRG), Nouveau parti anticapitaliste (NPA), Mouvement des jeunes socialistes (MJS), Mouvement des jeunes communistes de France (MJCF), Jeunes radicaux de gauche (JRG), Jeunes écologistes, Force citoyenne populaire (FCP), Front de gauche – Bezons, Fase 56, Jeunes de l'Union démocratique bretonne (UDB Yaouank/UDB Jeunes), Union démocratique bretonne (UDB), Rouge vif 13.

Premiers signataires du collectif Paris 12e Droit de vote 2014 réunis au niveau local :
ATTAC, Collectif vigilance Paris12e pour les droits des étrangers / RESF,
Commune libre d'Aligre, EELV, GU, LDH, NPA, PCF, PG, PS, et des citoyens du 12e
Contact : paris12@ldh-france.org